

# PAYSAGES ET BATIMENTS AGRICOLES

**MISSION CAUE**  
AIDE AUX PORTEURS DE PROJETS  
sur l'insertion des bâtiments  
agricoles dans le paysage.

**BILAN ACTION**  
**2002/2004**

**C.A.U.E.**  
20 rue Guy de Veyre 15000 AURILLAC  
Tél : 04-71-48-50-22 / Fax : 04-71-48-24-71



## MISSION C.A.U.E.

Mission inscrite dans le cadre du programme Objectif 2 Auvergne du FEOGA et d'une convention avec le Conseil Général.

### AIDE FINANCIERE

- FEOGA : 50%
- Conseil Général : 30%
- C.A.U.E.: 20%

L'aide financière du FEOGA et la convention pluriannuelle Conseil Général/C.A.U.E, ne sont assurées que jusqu'en  
**MAI 2006**

### OBJECTIF DE LA MISSION:

Porter une assistance architecturale aux porteurs de projet, afin de:

**\*faciliter l'intégration, les bâtiments agricoles, dans leur environnement.**

**\*valoriser le territoire, des zones d'élevage qui son aussi**

*"Pour faciliter l'intégration dans leur environnement des bâtiments agricoles (nouveaux et anciens), il convient que les porteurs de projets puissent bénéficier d'une assistance architecturale afin de mieux définir l'implantation des constructions, les formes et volumes, le choix des matériaux, l'aménagement des abords. Le choix de matériaux "nobles" (bois...) participe à une meilleure intégration paysagère et l'amélioration de l'environnement. Cette préoccupation contribue à valoriser le territoire, notamment dans les zones d'élevage qui son aussi celles qui connaissent la plus forte fréquentation touristique.*

*Améliorer l'impact visuel des constructions agricoles dans le paysage, rendre le territoire plus accueillant, favoriser l'agro-tourisme".*



# MISSION C.A.U.E.

## - 1- ACTION SUR LE TERRAIN AUPRES DES AGRICULTEURS PORTEURS DE PROJETS:

Il s'agit d'**études personnalisées** qui nécessitent un contact volontaire de l'agriculteur, bien en amont de la conception du projet et donc de la réalisation du permis de construire.

**Comment bénéficier des conseils du CAUE ?**

**Une démarche volontaire** : l'exploitant demande au technicien de la Chambre d'Agriculture, ou directement auprès du C.A.U.E., une intervention de l'architecte chargé de mission.

**Un conseil sur le terrain** : l'architecte conseil du CAUE vient sur place, de préférence avec le technicien agricole (schéma interne et fonctionnel du bâtiment déjà étudié). Une seconde visite ou un rendez-vous au CAUE peut être envisagée en cas de besoin pour un approfondissement ou pour expliquer directement les solutions proposées.

Le C.A.U.E. est aussi sollicité sur des dossiers donnant droit à des subventions "paysagères":

- \* **C.A.D., en collaboration avec l'ADASEA,**
- \* **"EMBELLISSEMENT DES ABORDS DE FERME", en collaboration avec la "MISSION HAIES"- C.R.P.F.**

## - 2-REUNION DE SENSIBILISATION:

- SEPTEMBRE 2003
- FEVRIER 2004
- AVRIL 2004

**Auprès des services Instructeurs de la D.D.E., des constructeurs, des architectes.**

Cette réunion s'organise en trois temps:

- Comment accompagner l'agriculteur et coordonner les différents intervenants, pour élaborer le meilleur projet pour l'exploitation?

I **E.D.E de la Chambre d'Agriculture,,**

- Comment améliorer la qualité architecturale et l'impact visuel des bâtiments agricoles et présentation de la mission de conseil architectural.

**Muriel POUJOL, architecte du C.A.U.E..**

- Comment protéger, insérer et embellir les abords des exploitations, à l'aide de plantations et présentation de la "Mission haie" auprès de agriculteurs.

**Sylvie MONIER de la "Mission haie" du C.R.P.F..**

# MISSION C.A.U.E.

## -3-ACTIONS DIVERSES

### - **SOMMET DE L'ELEVAGE:** OCTOBRE 2004

Collaboration avec AUVERGNE PROMO BOIS,  
CAUE ALLIER, CAUE HAUTE-LOIRE, CAUE PUY-DE-DOME,  
PARC DES VOLCANS D'Auvergne  
PARC LIVRADOIS-FOREZ

### - **A.F.A. (Association des Fromages d'Auvergne):**

Action régionale. L'ensemble des C.A.U.E., le Parc Régional des Volcans et le Parc du Livradois-Forrez ont été sollicités pour réaliser une étude paysagère sur la totalité des exploitations appartenant à la "Route des Fromages".

### - **Opération Territoriale Agricole et Environnementale "La Haute Vallée de la Cère".**

Suite à une étude du territoire, le CPIE et l'ADASEA, ont mis en place des groupes de travail (acteurs locaux et habitants) pour réfléchir à des actions ciblées, regroupées sous les thèmes:

**EAU-PAYSAGE-TOURISME-MILIEUX NATURELS.**

Le C.A.U.E., intégré dans le groupe de travail "PAYSAGE", travaille avec la Communauté de Communes "Cère et Goul, afin d'organiser des réunions d'informations et de sensibilisation, à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Le C.A.U.E. sera aussi sollicité, si les idées projetées suivantes, se développent:

- la mise en place d'un "label territorial" de qualité,
- la mise en place de "CAD collectifs"...

- **Expositions itinérantes des affiches à thèmes,** associées à la présentation du diaporama, dans les locaux des communautés de communes.



## MISSION C.A.U.E.

	2002	2003	2004
	Nombres de dossiers traités		
<b>CHAMBRE AGRICULTURE</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>8</b>
- ST FLOUR		21	4
- MAURIAC	3	5	1
- CHATAIGNERAIE	1	6	1
- Visites d'exploitations		4	2
<b>O.P.</b> - CELVIA <small>(coopérative d'élevage viande Et insémination artificielle)</small>			<b>1</b>
- ADECA <small>(association pour le développement de l'élevage)</small>			
<b>ADASEA - CAD</b>			<b>3</b>
<b>CENTRE DE GESTION-CAD</b>			<b>1</b>
<b>C.R.P.F. - "MISSION HAIES"</b> <small>(Centre régional de la propriété forestière)</small>			<b>2</b>
<b>D.D.E.</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>A.B.F.</b>			<b>3</b>
<b>MAIRIES</b>		<b>1</b>	<b>2</b>
<b>CONSTRUCTEURS</b>		<b>2</b>	<b>3</b>
<b>SANS INTERMEDIAIRE</b> <small>(Articles journaux)</small>			<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>49</b>	<b>39</b>

**NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES PAR ANS: 200**

# MISSION C.A.U.E.

## CONSTAT

- 1- légère diminution du nombre de dossiers traités.

- 2- plus grande disparité de la nature des demandeurs,

- 3- réduction massive des demandes faites par l'intermédiaire des techniciens de la Chambre d'agriculture. Le mouvement se poursuit, depuis, jusqu'à l'arrêt des demandes, constaté actuellement.

Ce mouvement est généralisé au sein de la région Auvergne. Il s'explique, pour le cantal, par:

\* la nouvelle méthodologie de travail, face à la réalisation des dossiers de permis de construire. Elle ne se fait plus en interne, mais par l'intermédiaire d'une agence d'architecture,

- les techniciens posent la question de l'opportunité, de l'intervention de l'architecte C.A.U.E., lorsque les dossiers sont traités par l'architecte avec lequel ils ont passé une convention....

\* les techniciens ont fait part de leur sentiment de gêne, face à leur position de seul organisme agricole intermédiaire, entre C.A.U.E. et exploitants, et par la même, seul organisme à amener, ce qui est perçu comme une contrainte supplémentaire dans le processus du projet de construction ("fiche conseil" envoyées systématiquement aux services instructeurs de D.D.E. et souvent repris pour avis -avant le 28/07/05).

\* entente (après le 28/07/05) pour supprimer les envois des "fiches conseils" aux services instructeurs de D.D.E.. Désormais, l'exploitant en est, le seul destinataire. Nous travaillons, actuellement, à un projet d'action commune, qui rassemble les intérêts de chacun.

-4- les demandes directes, des porteurs de projets, sont plus fréquentes. Il semblerait que la mission soit de plus en plus connue, suite, notamment, aux différents articles parus dans "L'Union Rurale Agricoles" et "La Montagne".

# MISSION C.A.U.E.

## RESULTATS POSITIFS

### **SENSIBILISATION CROISSANTE DES PORTEURS DE PROJETS ET DES ORGANISMES AGRICOLES ET ADMINISTRATIFS**

- de plus en plus d'exploitants, prennent contact directement au C.A.U.E., pour solliciter un conseil architectural,
- les services instructeurs des D.D.E. et le S.D.A.P., incitent les porteurs de projets à contacter le C.A.U.E., en amont de leur réflexion, sinon en cours instruction; pour les cas les plus sensibles.
- les différentes structures chargées d'études sur des territoires (CPIE-ADASEA), associations ou communauté de communes, nous sollicitent, pour des actions ciblées.
- certains constructeurs incitent les porteurs de projets à contacter le C.A.U.E., Lorsque les projets sont en zones sensibles. Un constructeur de bâtiment standardisé, se propose de travailler à l'évolution de son modèle, pour le transformer en structure et bardage bois.....
- la nouvelle méthodologie de travail de la Chambre d'Agriculture, face à la réalisation des dossiers de permis de construire. Elle ne se fait plus, en interne, mais par l'intermédiaire d'une agence d'architecture,



# MISSION C.A.U.E.

## REFLEXIONS

Aujourd'hui, cette mission est fragilisée, par les éléments suivants:

- **pas de structure** (partenariat, groupe de travail...)
- **pas de cadre d'intervention défini** (pas de liaison avec des dossiers de subvention, hors "Embellissement de cours de ferme"),

Le positionnement du conseil C.A.U.E., dans la chaîne administrative, n'en est donc, pas très claire, notamment pour les porteurs de projets, non habitués à la gratuité des interventions sans obligation, aucune,

- **pas de retour d'information sur l'évolution des dossiers**, puisque aucun lien, sur un long ou moyen terme, n'est établi entre l'architecte conseillé du C.A.U.E., et le porteur de projet.

Tant que cette action de conseil, ne sera pas liée, à un **programme de subventions** ou intégrée dans le processus, des passages administratifs obligés, même non suivi, d'avis conformes mais seulement d'avis consultatifs, la **proportion d'exploitants sensibilisés, à l'échelle du département, sera minime.**

D'où,

- **un doute sur la pérennité de cette mission** (quelque peu isolée)

- **une certaine inégalité face aux porteurs de projets** (suivre un conseil est toujours, un effort, ne serait-ce que par le temps passé à la réflexion et à l'échange; sans passage obligé par un processus commun, hors périmètres classés, seuls les plus conciliants et motivés, suivront cette démarche de réflexion.